



MONTER, UTILISER ET RÉALISER LA VÉRIFICATION JOURNALIÈRE DES ÉCHAFAUDAGES DE PIED

OBJECTIF(S)

- ✓ Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- ✓ Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- ✓ Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.
- ✓ Utiliser un échafaudage de pied en sécurité.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne appelée à monter, démonter et réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres conformément à la notice technique du fabricant.

Cette formation peut être rendue accessible aux publics en situation de handicap. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'informations.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages (utilisation et/ou montage).

Être médicalement apte aux travaux en hauteur sans restriction de port de charges.

Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

DURÉE

21H00 (3 jours).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 3 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

- Les enjeux de la prévention.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses.
 - Communiquer - Rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Le déroulement de la formation alterne entre parties théoriques et pratiques.

30% à 50% du temps pour la partie théorique.

50% à 70% du temps pour la partie pratique.

La formation doit être le plus possible en lien avec l'activité professionnelle.

Évaluation des compétences théoriques (QCM).

Évaluation des compétences pratiques.

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un formateur pour 3 à 8 stagiaires.

Utilisation d'une zone de travail avec un échafaudage fixe à monter.

Diaporama, exposés, vidéos.

Équipements de Protection Individuelle (harnais...) emmenés par chaque stagiaire.

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

Attestation de fin de formation validant les acquis.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. (Article R4323-3 du Code du Travail).

Renouvellement recommandé tous les 5 ans.

L'évaluation des acquis lors d'une formation Maintien et Actualisation des Compétences est la même que celle lors d'une formation initiale.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Chaque stagiaire devra se présenter à la formation avec les Équipements de Protection Individuelle (EPI) nécessaires aux mises en situations pratiques :

- Harnais antichute personnel.
- Chaussures de sécurité.
- Gants de manutention.
- Casque avec jugulaire.
- Longe de maintien et/ou longe avec absorbeur.